

## LE RÔLE DES VILLES ET DES RÉGIONS

FONDAMENTAUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

**©OCDE 2021** 

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Près de 60 % des cibles des Objectifs de développement durable (ODD) ne peuvent être atteintes que par les administrations infranationales.

Les villes et les régions des pays de l'OCDE peuvent jouer un rôle clé en aidant les administrations infranationales des pays en développement à fournir les services publics essentiels.

Cependant, libérer tout le potentiel des villes et des régions, tout en assurant l'efficacité, reste un défi.





Les administrations centrales de l'OCDE coordonnent, conseillent, surveillent et financent



Les villes et les régions de l'OCDE mobilisent leurs propres ressources et compétences



Le soutien apporté par les villes et les régions de l'OCDE en faveur de la coopération pour le développement est efficace



Les partenariats permettent de progresser vers les ODD

### **NORMES**

Lorsque opportun, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) devraient **permettre à leurs entités infranationales**, telles que les administrations locales et régionales, les villes et les municipalités, de soutenir le développement durable dans les pays partenaires. Les membres du CAD peuvent soutenir les efforts de coopération au développement de leurs villes et régions :

- > en développant leurs capacités
- > en soutenant l'apprentissage mutuel
- > en mobilisant des compétences et des ressources

En plus d'assurer l'alignement aux politiques et priorités nationales, les membres du CAD devraient encourager leurs entités infranationales à adopter les <u>principes d'efficacité du développement</u> lorsqu'elles travaillent dans des pays en développement, à savoir l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, des partenariats inclusifs, la transparence et la redevabilité mutuelle.

La section III.3 du <u>Cadre analytique des examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE</u> expose les attentes du CAD à l'égard des entités infranationales, notamment en veillant à ce qu'elles adaptent leurs efforts au contexte local du pays partenaire et qu'elles s'appuient sur l'apprentissage mutuel.



#### Administration centrale : politique, stratégie et institutions

Les politiques nationales de coopération pour le développement reflètent le rôle et la contribution des villes et des régions. Les politiques et les cadres juridiques leur permettent d'intervenir dans le domaine de la coopération pour le développement. Quand opportun, les villes et les régions sont consultées au niveau national et dans les pays partenaires, et la coordination est assurée, notamment par le biais de partenariats multiniveaux et multipartites.

- La <u>stratégie de coopération pour le développement</u> de l'Espagne reconnaît le rôle clé des autorités locales. Elle prend acte de leur engagement auprès des villes et des régions des pays partenaires, en particulier via de l'assistance technique et l'octroi de financements en faveur de la société civile, et de leur rôle dans le soutien à l'engagement citoyen en Espagne.
- L'Italie coordonne les efforts de ses régions. La <u>loi italienne relative à la coopération pour le</u> <u>développement</u> encourage les partenariats avec les entités infranationales et permet aux autorités locales de participer aux organes consultatifs qui façonnent la coopération pour le développement déployée par l'Italie. Les principes directeurs nationaux s'appliquent également aux entités infranationales.



#### Administration centrale : systèmes de gestion

L'administration centrale conseille et appuie les villes et les régions pour mettre en œuvre les principes d'efficacité de la coopération pour le développement. L'aide publique au développement (APD) acheminée par l'intermédiaire d'entités infranationales ou fournie directement par celles-ci fait l'objet d'un suivi et les résultats sont communiqués.

- L'Allemagne dispose d'<u>un organisme national</u> qui fournit des services consultatifs et des réseaux aux entités infranationales impliquées. Pour la notification relative à l'APD, l'Allemagne <u>ventile les informations sur la coopération pour le développement</u> par États fédéraux et municipalités.
- La France publie <u>un rapport annuel</u> sur la coopération décentralisée, fournit des orientations sur la notification et utilise une plateforme en ligne pour notifier les résultats en matière de développement.
- Affaires mondiales Canada finance <u>ses autorités locales</u>, met en relation les dirigeants et les experts locaux du Canada et des pays partenaires, et facilite les échanges techniques entre pairs.



#### Administration centrale : financement et mobilisation des ressources

L'administration centrale apporte un soutien financier aux efforts de coopération pour le développement de ses villes et de ses régions, et les incite à mobiliser des ressources et des compétences locales.

• En France, une <u>loi permet aux communes</u> d'utiliser 1 % de leur budget consacré à l'eau et à l'assainissement pour la coopération internationale dans le secteur, ce qui assure un financement important et stable.



#### Entités infranationales : coordination et transparence

Les autorités locales et régionales coordonnent et communiquent leurs actions. Elles participent aux processus de suivi en faveur d'un développement durable et inclusif, notamment ceux qui soutiennent l'Agenda 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris.

 La région italienne de Toscane a <u>mobilisé un vaste réseau</u> d'acteurs des secteurs public et privé dotés de compétences et d'une expertise spécifiques, en veillant à mettre l'accent sur la cohérence des politiques en utilisant les ODD comme cadre de référence.

### MESURER LE SUCCÈS

#### La coopération décentralisée pour le développement produit des résultats si elle :

- respecte les grands principes d'efficacité du développement : elle s'appuie sur l'appropriation au niveau local et l'alignement, se concentre sur les résultats, est transparent et coordonné
- apporte une valeur ajoutée en mobilisant des compétences et des ressources supplémentaires adaptées au contexte du pays partenaire
- repose sur le partenariat et l'apprentissage mutuel.

### RESSOURCES

Ce document d'orientation de l'OCDE sur la coopération décentralisée pour le développement, intitulé <u>Unlocking the</u> <u>potential of cities and regions</u>, recense les atouts et les défis des approches actuelles.

Ce rapport de l'OCDE intitulé <u>The key role of cities and regions for the 2030 Agenda</u> analyse l'évolution des flux financiers, les tendances émergentes et les paradigmes novateurs liés à la coopération pour le développement des administrations locales et régionales.

Cette étude de Platforma intitulée <u>Façonner une nouvelle génération de coopération décentralisée: Pour une</u> <u>efficacité et une responsabilité accrues</u> vise à améliorer la compréhension des modèles de coopération décentralisée afin de respecter des normes plus strictes en matière d'efficacité et de responsabilité.

Le présent <u>document d'orientation</u> expose les travaux et les objectifs de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en matière de coopération pour le développement.

Accédez aux évaluations pertinentes par l'intermédiaire du <u>Centre de ressources du CAD sur l'évaluation du développement (DEReC)</u>.

#### Thèmes pertinents dans cette série

L'éducation au développement, les autorités locales pouvant contribuer à la sensibilisation.

Dernière actualisation: juin 2021

# **FONDAMENTAUX** DE LA COOPERATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette série présente les normes relatives à la coopération pour le développement et montre comment les membres du CAD les appliquent. L'application de normes peut aider tous les acteurs à réaliser leurs ambitions et leurs engagements.

Chaque **élément fondamental** introduit un **aspect essentiel** d'une coopération efficace pour le développement, définit des **normes**, présente des exemples de **bonnes pratiques** et recense les **ressources pertinentes**.

D'autres thèmes de cette série, qui sera développée et actualisée au fil du temps, sont disponibles ici. Pour tout commentaire, veuillez contacter <a href="https://doi.org/lem.2016/bit.2016/bi

